



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC LE QUAI - CDN

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023

Objet : Création d'un tarif promotionnel en ligne pour les spectacles du Quai

Référence : DEL – 2023 - 11

Rapporteur : Monsieur Matthias POULIE, Directeur-adjoint

EXPOSE :

La grille tarifaire de cette saison 2023/2024 reprend la grille des tarifs de la saison passée, qui avait donné lieu à une délibération en Conseil d'administration du 30 septembre 2021 complétée par une seconde délibération en CA du 11 octobre 2022.

Toutefois, à l'occasion du changement de logiciel de billetterie du Quai opérationnel depuis début septembre, et parce que ce nouveau logiciel le permet, nous souhaitons pouvoir faire profiter occasionnellement, quelques fois dans la saison, aux spectateurs qui nous suivent sur nos outils de communication électronique de la possibilité d'un code promotionnel, afin de bénéficier d'un tarif unique de 15€ (tarif adhérent) sur certaines dates de représentation, en achetant ses billets directement en ligne.

Cet avantage promotionnel a pour vocation à inciter des spectateurs occasionnels du Quai à venir plus régulièrement et ainsi à terme à bénéficier des tarifs adhérents. Il s'agit également pour le Quai de faciliter l'accès à des spectacles moins identifiés et leur permettre une communication spécifique.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment l'article R.1431-7,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005, et vu les statuts modifiés de l'EPCC Le Quai – CDN approuvés par l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n°2016-08 du 29 janvier 2016 notamment l'article 10,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article unique : approuve la possibilité de recourir occasionnellement à ce tarif promotionnel unique de 15€ sur ses outils de communication électronique.

Le Président,
Nicolas DUFETEL